



Droit fiscal - reçu fiscal

Par **landotte33320**, le **09/05/2016** à **10:17**

Bonjour

je fais partie d'une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et nous organisons un concert caritatif.

Dans quelles mesures, les bénévoles de l'association, qui vont payer leur place, peuvent recevoir un reçu fiscal permettant une réduction d'impôts.

J'ai une approche différentes avec un certain nombre de membres du bureau qui disent que ce n'est pas possible, qui a raison?

Merci pour votre réponse

Cordialement

landotte33320

Par **morobar**, le **09/05/2016** à **10:36**

Bjr,

Le reçu fiscal est établi en contrepartie d'un don.

Où est le don en assistant à un concert payant ?